

*République Française*  
*Département : LOZERE*  
*Arrondissement : Mende*  
**CHAULHAC - Commune**

Séance du vendredi 12 avril 2024

Délibération N° DE\_022\_BIS\_2024

| NOMBRE DE MEMBRES                      |          |            |
|--|----------|------------|
| En exercice                            | Présents | Votants    |
| 7                                      | 7        | 7          |
| Date de la convocation :<br>29/03/2024 |          |            |
| Pour                                   | Contre   | Abstention |
| 7                                      | 0        | 0          |
| Résultat du vote : adoptée             |          |            |

Le douze avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Daniel ROUSSET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Provision pour risque d'exploitation**

Considérant les restes-à-recouvrer de 2023 pour le budget annexe de l'eau et de l'assainissement;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a possibilité de réaliser une provision pour risques en regard des restes-à-recouvrer, et ce à hauteur de 15%.

Au 08 avril 2024, les restes-à-recouvrer sur le budget de l'eau et assainissement pour 2023 s'élevaient à 163.67 euros.

Il est donc proposé au Conseil de réaliser une provision pour risque à hauteur de 24.50 euros (  $163.67 * 15\% = 24.50$  )

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** de réaliser une dotation pour provision pour risque d'exploitation pour le budget de l'eau et assainissement de 2024 et fixe le montant à 24.50 euros;

**PREVOIT** d'inscrire cete dotation pour provision pour risques d'exploitation au compte 6815 du budget primitif du budget de l'eau et de l'assainissement pour 2024.

Date de transmission de l'acte: 30/04/2024

Date de reception de l'AR: 30/04/2024

048-214800468-DE\_022\_BIS\_2024-DE

A G E D I

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET  
Président de séance

Daniel ROUSSET  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 30/04/2024

Date de reception de l'AR: 30/04/2024

048-214800468-DE\_022\_BIS\_2024-DE

A G E D I